



Transports Urbains de Lyon

<http://www.lacgt-tcl.org>

Keolis Lyon
M. le Directeur des Ressources Humaines
19, bd Vivier Merle
69003 Lyon

Lyon le 28 Février 2023

Objet : cahier revendicatif NAO 2023.

Monsieur le Directeur,

Vous trouverez, ci-après, les revendications que nos organisations syndicales CGT et UGICT CGT des TCL souhaitent voir traiter lors des Négociations Annuelle Obligatoire pour l'année 2023 :

Rémunération :

- Augmentation de nos salaires pour une revalorisation notable du point 100 à 10% au 1^{er} Janvier, soit 10,49 €.
- Revalorisation de la prime forfaitaire à 200 euros, soit une augmentation de 155€.
- Revalorisation de la gratification du samedi à 50 % et du dimanche à 100 %.
- La transformation de la prime de vacances en véritable 14^{ème} mois, avec comme première étape la suppression de l'impact de l'absentéisme sur le calcul de son montant.
- Prise en charge par l'entreprise de la journée de solidarité.
- Négociation d'un déroulement de carrière pour l'ensemble du personnel de l'entreprise qui soit basé sur des critères objectifs et quantifiables.

Conditions de travail :

- Intégration progressive d'une pause payée de 20 minutes non sécable intégré dans le TTE.
- Aménagement des fins de carrière par la mise en place d'un dispositif de pré-retraite progressive.
- Congés d'ancienneté, 1 CA supplémentaire par tranche de 5 ans d'ancienneté.
- Mise en place d'un CET avec abondement de l'employeur ;
- Déblocage du compteur HEC au-delà de 42 heures.
- Prise en compte des CA et des HEC comme du TTE pour le calcul des heures supplémentaires.

Protection sociale :

- Suppression des jours de carence
- Prise en charge à 100% de la mutuelle et de la prévoyance par l'employeur

Pour le syndicat CGT TCL
Marzouki Riad

Téléphone 09 51 58 31 99
Courriel

Pour le syndicat UGICT CGT TCL
Albrand Rachida

Portables 06 29 48 40 53 / 06 63 43 10 23
lacgt.tcl@free.fr

